

## Réunion avec les fournisseurs

### Orangerie du Château de Sceaux - Mardi 31 janvier 2023

**Discours de Georges Siffredi**  
Président du Département des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président du Département des Yvelines, cher Pierre,  
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis ravi de vous accueillir ce matin avec Pierre Bédier, au domaine de Sceaux, pour cette réunion des fournisseurs de nos deux départements.

En 2023 – comme les années précédentes –, nous continuerons de développer de manière durable et harmonieuse nos territoires et de concrétiser nos grands projets, afin d'améliorer sans cesse le cadre de vie de nos concitoyens.

Cette évolution est une nécessité face au changement climatique, dont les effets se font sentir davantage chaque année. Elle est d'autant plus impérative aujourd'hui en raison de la conjoncture que nous connaissons, marquée par la crise énergétique et ses conséquences inflationnistes.

Plus que jamais, nous devons donc activer tous les leviers de la décarbonation à notre disposition et nous pencher sur nos principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre. C'est tout le sens du plan de décarbonation que nous avons adopté dans les Hauts-de-Seine, qui doit nous permettre, d'ici 2024, de réduire de 12 % notre empreinte carbone et notamment celle de notre patrimoine immobilier, principal secteur émetteur pour une collectivité comme la nôtre.

Notre action en la matière n'est pas nouvelle. Depuis 2012, nous investissons dans la rénovation thermique de nos collèges avec nos contrats de performance énergétique, pour baisser de 30 % leur consommation, et nous menons en parallèle un diagnostic énergétique pour l'ensemble de notre parc bâti. Nous avons ainsi entrepris des actions structurantes sur 148 de nos sites de plus de 1000 mètres carrés – soit une surface totale de plus d'un million de mètres carrés –, afin de maîtriser notre consommation énergétique et les émissions de gaz à effets de serre associées.

Avec nos collègues des Yvelines, nous avons désormais l'ambition d'aller au-delà des économies d'énergie, et nous nous sommes fixé un objectif commun extrêmement ambitieux : diminuer de 40 % l'impact carbone de nos projets immobiliers. Mais il ne suffit pas de se fixer des cibles, encore faut-il se donner les moyens de les atteindre : c'est le but de notre référentiel de qualité environnementale des bâtiments.

*Seul le prononcé fait foi*

C'est une méthodologie exigeante, globale et simple d'utilisation, que nous mettons en œuvre pour nos nouvelles constructions et réhabilitations lourdes, avec l'ambition d'une sobriété énergétique exemplaire adossée au label E+C- pour des bâtiments à énergie positive et à émission de carbone réduite, inscrits dans une approche bioclimatique, privilégiant chaque fois que c'est possible le recours aux énergies renouvelables et de récupération. Par ce référentiel, nous allons ainsi au-delà des obligations réglementaires actuelles et veillons à anticiper les normes à venir.

Il s'agit notamment de penser ces nouveaux bâtiments dans leur environnement de proximité afin qu'ils s'insèrent pleinement dans le tissu urbain existant pour traiter les questions d'ilots de chaleur ou d'organisation des mobilités.

Il s'agit aussi de les rendre plus neutres en carbone sur tout le cycle de leur vie, grâce à un engagement résolu en faveur de l'écoconstruction. Ce travail passe, d'abord, par la circularité de nos chantiers, afin de valoriser et de réutiliser les matériaux chaque fois que c'est possible.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique que j'ai voulu impulser à Paris La Défense, pour en faire le premier quartier d'affaires post-carbone de dimension mondiale, en incitant les investisseurs et les opérateurs immobiliers à renouveler l'approche des procédés constructifs et en incorporant, dans toutes nos autorisations d'urbanisme et cessions de charges foncières, des critères élevés de développement durable. C'est dans cet esprit que nous venons de signer le Pacte Bois-Biosourcé, pour promouvoir l'utilisation du bois dans les prochaines constructions et rénovations de La Défense.

C'est d'ailleurs l'un des critères de notre référentiel d'éco-construction que nous vous présentons ce matin : le recours privilégié aux matériaux bio-sourcés, et notamment au bois – pour lequel nous voulons contribuer, avec l'ensemble des acteurs, à la structuration d'une véritable filière économique et industrielle, qui fait aujourd'hui défaut.

Nous misons enfin sur le caractère évolutif de notre parc de bâtiments afin de privilégier les rénovations, tout ceci sans oublier le confort des usagers, axe structurant de cette méthode partagée, qui anticipe par exemple les conséquences de la réutilisation des matériaux pour le renouvellement de l'air.

A travers l'application de ce référentiel, ce sont des infrastructures de grande qualité qui voient d'ores-et-déjà le jour, à l'image du Stade départemental Yves-du-Manoir, l'un des seuls sites sportifs à énergie positive de France qui accueillera les épreuves de hockey sur gazon des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, ou de nos collègues Anne Franck à Antony et Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, que nous allons livrer cette année. Et ce n'est pas fini, puisque 8 autres projets de nouveaux établissements aux certifications les plus élevées sont en cours dans les Hauts-de-Seine, sans oublier notre engagement pour la végétalisation des cours de récréation.

Au total, ce sont donc 25 collèges – 10 dans les Hauts-de-Seine, 15 dans les Yvelines –, répondant aux exigences de ce nouveau référentiel, qui seront livrés d'ici la fin du mandat, en 2028, représentant un investissement de nos collectivités de plus d'un milliard d'euros.

Vous le voyez, ce projet de transformation est vaste et déterminé. Pour qu'il soit une réussite, il nécessite d'associer largement toutes les parties prenantes, dont vous faites partie. Ce référentiel est en effet une pierre angulaire de notre commande publique unifiée, à laquelle vous êtes appelés à répondre, et qui s'affirme de plus en plus vertueuse.

*Seul le prononcé fait foi*

Nous avons en effet atteint, dès 2022 – soit avec trois ans d’avance – l’objectif de 30 % de marchés publics comprenant une clause sociale fixé pour 2025. Il s’agit là d’un levier essentiel pour les politiques d’insertion que nous menons, et je tiens à ce que nous le mobilisions pleinement et que nous le développons encore : il permet en effet de favoriser le retour à l’emploi des publics que nous accompagnons, et d’apporter une réponse efficace à la pénurie de main-d’œuvre constatée dans ces métiers en tension.

Nous aurons également deux ans d’avance sur l’introduction d’un critère environnemental dans 100 % de nos cahiers des charges, quand certains modèles d’achat, comme celui de l’Etat par exemple, peinent à atteindre ces cibles fixées par le gouvernement.

Oui, le moteur de la transition écologique dans notre pays, ce sont bel et bien les collectivités territoriales. Une écologie bien loin des discours incantatoires, si forts dans les mots mais si faibles dans les actes tant ils sont un facteur de blocage. Nous sommes les acteurs d’une écologie du quotidien et des solutions, qui agit en proximité. Une écologie qui transforme réellement les choses parce que nous investissons massivement. L’investissement public local, qui représente 2 % du PIB, est ainsi un levier majeur des transitions que connaît notre pays, et c’est tout particulièrement vrai dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine. Ainsi, en 2022, le budget consacré par notre Département à l’investissement a atteint un niveau jamais égalé de 772 millions d’euros.

L’inclusion de ces clauses est également le meilleur moyen de faire participer les acteurs économiques locaux à ce développement durable de notre territoire. Les critères sociaux et environnementaux permettent en effet aux collectivités de privilégier l’achat local, dans un cadre réglementaire qui reste, malheureusement, trop rigide.

C’est donc un véritable cercle vertueux pour nos dynamiques territoriales qui est à l’œuvre. Qu’elles soient économiques, sociales ou environnementales, elles s’entretiennent mutuellement grâce à la complémentarité de nos deux Départements, qui démontrent une fois encore, avec ce référentiel d’écoconstruction unique en France, leur capacité à innover ensemble, gage d’attractivité et donc de dynamisme pour notre territoire de l’Ouest francilien et son économie.



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

